



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R-200-03

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption du **Projet de règlement R-200-03, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 200, afin de mettre à jour les zones applicables pour les résidences de tourisme**, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 25 avril 2022 à 19h00 à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1).

QUE l'objet de ce projet de règlement est de mettre à jour les zones applicables pour les résidences de tourisme suite à l'entrée en vigueur du Règlement de zonage R-214.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement numéro R-200 contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures normales de bureau.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce huitième jour d'avril 2022

Chantal Soucy
Directrice générale